**CANDIDATURE EN VUE DE L’INSCRIPTION**

**SUR LA LISTE DES MEDIATEURS DE LA COUR D’APPEL DE RIOM**

*(Personne morale)*

**Constitution du dossier**

Vous trouverez ci-après la trame du dossier de candidature qui doit être scrupuleusement respectée. La dernière page **comporte une déclaration sur l’honneur qui devra être obligatoirement signée**. Le présent document doit être :

 - complété de façon dactylographiée (et non de façon manuscrite)

- imprimé,

- signé.

**Pièces à produire**

Les seules pièces à joindre à votre dossier sont les suivantes (leur production est obligatoire) :

- copie de la carte nationale d’identité ou du passeport du représentant légal et, le cas échéant, du titre de séjour,

-un extrait Kbis ou une copie des statuts prévoyant, dans l’objet social, la mission d’exécution de la mesure de médiation,

- liste des personnes physiques assurant l'exécution des mesures de médiation.

**En cas de transmission électronique**, ces pièces seront intitulées impérativement de la façon suivante :

- représentant légal

- liste des médiateurs

**Transmission du dossier**

Le présent document doit être acheminé avant le 1er juin 2023 (31 mai 2023 à 00h00 dernier délai) par le moyen suivant : - après l'avoir scanné, par voie électronique à l'adresse suivante : sec.pp.ca-riom@justice.fr OU si la communication électronique s’avère impossible - par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Cour d’appel de Riom,

Secrétariat de la première présidence,

2 Bd Chancelier de l’Hospital

63 200 Riom.

Liens utiles :

* [*Décret n° 2017-1457 du 9 octobre 2017 relatif à la liste des médiateurs auprès de la cour d'appel*](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000035764674)
* [*Décret n°2021-95 du 29 janvier 2021 portant modification des décrets n°2017-1457 du 9 octobre 2017 relatif à la liste des médiateurs auprès de la cour d’appel et n°2019-1089 du 25 octobre 2019 relatif à la certification des services en ligne de conciliation, de médiation et d’arbitrage*](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043081212)
* [*Arrêté du 29 janvier 2021 fixant la liste des pièces justificatives à fournir pour l’inscription sur la liste prévue à l’article 22-1 A de la loi n°95-125 du 8 février 1995 relative à l’organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative*](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043081283)

Merci de joindre les justificatifs pour chaque rubrique

(Identité, mode d’exercice, numéro SIRET, assurance responsabilité civile, formation,

pratique de la formation, inscription sur d’autres listes de cour d’appel, etc.)

Je soussigné(e)

Né(e) le

A

Demeurant

Courriel :

Numéro de tél. fixe :

Numéro de tél. mobil :

***Concernant la personne morale*** :

Président / Représentant légal de la personne morale (pour les femmes mariées nom patronymique suivi du nom d’épouse):

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Département ou pays :

Si le représentant légal est né à l'étranger, ajouter l'identité complète de ses père et mère

Nom du père :

Prénoms du père :

Nom de la mère :

Prénoms de la mère :

Nationalité :

*Joindre la copie de la carte nationale d’identité ou du passeport du représentant légal et, le cas échéant, du titre de séjour*

Domicile personnel du représentant légal

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone portable :

Adresse électronique :

Exercice d’une profession juridique ou judiciaire réglementée, y compris à titre honoraire [[1]](#footnote-1) :

☐ oui ☐ non

Type de structure :

Dirigeant(s) :

Numéro de SIRET :

Objet social :

Date de création :

Nombre de salariés :

Adresse :

Courriel[[2]](#footnote-2) :

Numéro de tél. fixe :

Numéro de tél. mobil :

Site internet (le cas échéant) :

Assurance responsabilité civile souscrite pour l’activité de médiateur :

Conventionnement CNAF : ☐ oui ☐ non

Certification (du site internet) : ☐ oui ☐ non

 *Si oui, préciser la plateforme de certification* :

Adhérant aux organismes/associations de médiation (si oui, préciser) :

☐ oui ☐ non

Personnes physiques assurant l’exécution des mesures de médiation (*Préciser pour chacun d’elles, le statut et la date d’embauche*) :

→ *Fournir pour chacune d’entre elles un dossier de candidature*

*Si un des salariés demandent son inscription à titre individuel le préciser également*

**Pratique de la médiation**

Nombre de médiations conventionnelles réalisées :

* Au cours des trois dernières années :
* Antérieurement :

Dans quels domaines : ☐ civil ☐ social ☐ commercial ☐ familial

Nombre de médiations judiciaires réalisées :

* Au cours des trois dernières années :
* Antérieurement :

Dans quels domaines : ☐ civil ☐ social ☐ commercial ☐ familial

*Citer le nom des juridictions, des magistrats ayant désigné la personne morale et dans la mesure du possible le nom d'une des parties et/ou le numéro de RG dans la limite de 20 médiations au cours des 3 dernières années.*

**Inscription sollicitée**

*(Cocher le ou les domaines de médiation pour lesquels vous sollicitez votre inscription. Ces rubriques s’entendent de celles qui sont les chambres des cours d’appel, le civil à dissocier du droit de la famille s’entend essentiellement du droit de la responsabilité et des contrats. Il n’est pas nécessaire d’être inscrit dans la rubrique civil pour pratiquer exclusivement le droit de la famille)*

☐ civil ☐ social ☐ commercial

Je sollicite mon inscription dans la rubrique « médiateurs familiaux » :

☐ oui ☐ non

Je sollicite mon inscription dans la rubrique spéciale pour les services en ligne fournissant des prestations de médiation : ☐ oui ☐ non

→ *Joindre le formulaire de candidature prévu à cet effet*.

**Inscription sur d’autres listes de cours d’appel**

☐ Déjà inscrit sur la liste des cours d’appel suivantes :

Prestation(s) de serment le(s)

☐ Dépôt en date du d’un dossier, actuellement à l’étude à la cour d’appel de

 .

☐ Sans objet

□ le cas échéant, demande(s) d'inscription rejetée(s)

- cour(s) d'appel concernée(s) :

 - date(s) :

**Informations complémentaires**

Déclare solliciter l’inscription de la personne morale ci-dessus désignée sur la liste de médiateurs de la cour d’appel de et prendre connaissance des dispositions de l'article 3 du décret n° 2017-1457 relatif à la liste des médiateurs auprès de la cour d’appel aux termes desquelles :

« *Une personne morale exerçant l'activité de médiateur ne peut être inscrite sur la liste des médiateurs de la cour d'appel que si elle réunit les conditions suivantes :*

*1° Ses dirigeants remplissent les conditions prévues aux 1° et 2° de l'article 2 ;*

*2° Chaque personne physique qui assure l'exécution des mesures de médiation doit satisfaire aux conditions prévues à l'article 2*. »

**Certifie sur l'honneur l’exactitude de l’ensemble des renseignements mentionnés ci-dessus ainsi que de n'avoir pas été l'auteur de faits ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation.**

Fait à

Le

1. Lorsque le médiateur est une personne morale, c’est son président ou son représentant légal qui doit prêter serment, et ce même si ce dernier est membre d’une profession judiciaire ou juridique réglementée, y compris à titre honoraire. De même, chacun des médiateurs pouvant être désigné par la personne morale doit prêter serment. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le courriel indiqué doit être propre à la personne morale. [↑](#footnote-ref-2)